

Paul Caspi  
4 rue de la République  
38000 Grenoble

M. le Préfet de l'Isère  
Préfecture  
38000 Grenoble

Grenoble le 1<sup>er</sup> octobre 1997

Monsieur le Préfet,

Ayant à faire renouveler, pour la quatrième fois de ma vie, ma carte d'identité, je me vois réclamer par vos services un certificat de nationalité ou une copie de livret militaire. Je n'ai jamais eu le premier et, ayant déménagé récemment, j'ai égaré le second. Je ne peux donc satisfaire ces exigences sans de longues et pénibles démarches.

Que vais-je donc devenir, ou plutôt, qu'allez-vous faire de moi, monsieur le Préfet ? Vers quel pays allez-vous m'expulser ? Vers la Pologne, que ma pauvre mère, aujourd'hui décédée, a quittée dans les années trente ? Ou bien la Turquie, où mon père, décédé lui aussi, est né il y a quatre-vingt un ans ?

Je me perds en conjectures : quel intérêt voyez-vous, ainsi que l'Etat que vous servez, à remettre en cause une nationalité dont tous les attributs : carte, passeport, carte d'électeur m'ont été remis, sinon par vous, du moins par vos prédécesseurs ? Admettons même un instant que ce soit par erreur et que je n'aie pas droit à cette nationalité ; je ne suis pas juriste, et surtout pas de droit administratif, mais il me semblerait tout de même sage que l'Administration assume les conséquences de ses décisions antérieures, fussent-elles erronées, ne serait-ce que pour éviter des situations inextricables telles que celle évoquée ci-dessus.

C'est pourquoi j'en appelle à votre sagesse en vous priant de ne pas remettre en cause, après cinquante trois ans de vie française, ma nationalité.

Veillez agréer, monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

Paul Caspi